

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

PROTOCOLE DE NAGOYA SUR APA

DIRECTION NATIONALE DU PROJET APA



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT, PROTECTION
OF NATURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT

CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY

NAGOYA PROTOCOLE ON ABS

NATIONAL DIRECTORATE ABS PROJECT



Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun."

TERMES DE REFERENCE CONSULTATION N°4

Identification et évaluation de base des organisations paysannes impliquées dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées à *Irvingia wombolu*, *Monodora myristica*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia nilotica*, de leurs niches préférées et du statut de ces espèces en rapport au biocommerce et à la bioprospection

Référence dans le plan de travail annuel 2024 : activités 41, 52, 53, 59.

I. CONTEXTE

Dans le cadre des efforts de mise en œuvre du cadre APA au Cameroun, le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun », a été approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet vise à soutenir l'opérationnalisation du cadre national d'APA, en permettant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées qui génèrent des avantages économiques nationaux et locaux tangibles grâce à leur utilisation commerciale de manière juste, équitable et durable. Cet objectif sera atteint à travers deux composantes, à savoir : la mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel sur l'APA (composante 1) ; et

Renforcement des capacités et sensibilisation des principales parties prenantes pour l'application du cadre national APA (composante 2). Le projet s'appuiera ensuite sur ces deux composantes ci-dessus pour démontrer les avantages potentiels des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour quatre espèces végétales (composante 3) : *Irvingia wombolu*, *Monodora myristica*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia nilotica*. Le projet est mis en œuvre dans deux sites : Le Département du Mayo Kani dans la Région de l'Extrême Nord et les Départements de la Meme, Manyu et du Kupe Muanenguba dans la Région du Sud-Ouest du Cameroun. Dans le Département du Mayo Kani, deux espèces sont ciblées (*Acacia nilotica* ; *Balanites aegyptiaca*), deux autres espèces sont ciblées dans les sites du projet de la Région du Sud-Ouest (*Irvingia wombolu*, *Monodora myristica*). Le choix de ces espèces a été basé sur leur valeur potentielle pour une utilisation dans les secteurs de la parfumerie, des arômes et pharmaceutique.

En marge du mécanisme APA, dans la plupart des pays signataires de la convention sur la diversité biologique, les lois sur la biodiversité, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et la réglementation font aussi référence au biocommerce comme un moyen de créer une base juridique et d'ouvrir des débouchés commerciaux durables dans le secteur de la biodiversité. Bien que cette exploitation des ressources biologiques dans le biocommerce génère d'importantes recettes fiscales et des devises pour l'État, les avantages pour les communes et les communautés ne suivent pas toujours. Parmi les obstacles figurent la faible mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel d'accès et de partage des avantages afin de rendre opérationnel le Protocole de Nagoya ; et les capacités techniques, la prise de conscience et la diffusion des connaissances/informations limitées pour maximiser l'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques.

En réponse à cette préoccupation et pour améliorer la chaîne de valeur de la biodiversité, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a mis au point la méthode de la chaîne de valeur biocommerce pour soutenir l'essor des secteurs qui reposent sur la biodiversité. Il s'agit d'améliorer la production des produits et services à valeur ajoutée issus de la biodiversité, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'international. L'Union pour un biocommerce éthique (UEBT) est également un organisme qui soutient les activités et les entreprises dans cette démarche dont les contours sont délimités par un ensemble de principes et de critères, dont certains se révèlent tout à fait pertinents pour différents aspects de l'APA, notamment les principes 1 (Préservation de la biodiversité), 3 (Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité), 5 (Respect de la réglementation nationale et internationale), 6 (Respect des droits des acteurs participant à l'initiative BioTrade) et 7 (Clarté quant au régime foncier, à l'accès aux ressources naturelles et aux connaissances et à leur utilisation).

Sous les résultats intermédiaires 2.1.2. et 2.2.3., le projet actuel ambitionne d'une part au moins une augmentation de 20 à 25% des revenus des organisations paysannes impliquées dans la valorisation de leurs ressources génétiques et savoirs traditionnels associés aux espèces cibles, et d'autre part de faciliter l'adoption des bonnes pratiques de gestion dans les zones où ces ressources sont récoltées. Plus spécifiquement, ce projet prévoit d'identifier les niches préférées par les organisations paysannes et les groupes

d'initiative commune d'agriculteurs dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et des savoirs traditionnels pour les espèces sélectionnées par le projet, d'entreprendre des recherches et des évaluations sur le statut de ces espèces sélectionnées liées au biocommerce et à la bioprospection, d'analyser les systèmes actuels de certification du biocommerce, leurs avantages et leur efficacité dans le soutien à la conservation de la biodiversité, et de mener une évaluation des capacités de ces organisations et proposer des approches pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leur participation.

C'est ce contexte qui justifie la formulation des présents termes de référence. Le Projet recherche un cabinet d'études pour réaliser cette mission.

II. OBJECTIFS

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- identifier les niches préférées par les organisations paysannes et les groupes d'initiative commune d'agriculteurs dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées pour les espèces sélectionnées par le projet ;
- entreprendre des recherches et des évaluations, y compris des recherches sur le terrain sur le statut de *Monodora myristica*, *Irvingia wombolu* et *Balanites aegyptiaca* et *Acacia nilotica* lié au biocommerce et à la bioprospection et identifier les facteurs de risque qui doivent être pris en compte par les systèmes de certification ;
- analyser les systèmes actuels de certification du biocommerce, leurs avantages et leur efficacité dans le soutien à la conservation de la biodiversité ;
- mener une évaluation du profil socio-économique et des capacités de ces organisations paysannes et fournir un soutien organisationnel et technique pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leur participation à ces chaînes de valeur.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- les niches préférées par les organisations paysannes et les groupes d'initiative commune d'agriculteurs dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées pour les espèces sélectionnées par le projet sont identifiées ;
- le statut de *Monodora myristica*, *Irvingia wombolu*, *Acacia nilotica* et *Balanites aegyptiaca* lié au biocommerce et à la bioprospection ainsi que les facteurs de risque devant être pris en compte par les systèmes de certification sont déterminés ;
- les systèmes actuels de certification du biocommerce sont analysés, avec un accent sur leurs avantages et leur efficacité dans le soutien à la conservation de la biodiversité ;
- les capacités organisationnelles et le profil socio-économique des organisations paysannes et des groupes d'initiative commune d'agriculteurs dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées pour les espèces sélectionnées par le projet sont évaluées et orientent les axes de soutien organisationnel et technique pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leur participation à ces chaînes de valeur.

IV. MÉTHODOLOGIE

Le consultant doit fournir une méthodologie détaillée démontrant comment les résultats seront obtenus.

Les étapes clés pour entreprendre ce travail peuvent être résumées comme suit :

- revue de la littérature, élaboration et validation de la méthodologie et du plan de travail ;
- identification des organisations paysannes impliquées dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées pour les espèces sélectionnées par le projet et leurs niches préférées ;
- entretien avec des personnes ressources ;
- entretiens avec les parties prenantes concernées pour documenter le statut des espèces sélectionnées par le projet lié au biocommerce et à la bioprospection ; et pour évaluer leur capacité et leur profil socio-économique ;
- appui à travers l'organisation de réunions pour mettre en place une plateforme d'organisations paysannes dans chacun des paysages du projet et le renforcement de leurs capacités managériales de base ;
- production d'un rapport intérimaire;
- production d'un rapport final et d'un manuscrit d'article peer review.

V. LIVRABLES ET CALENDRIER

A l'issue de la consultation, les livrables suivants sont attendus :

Livrables	Date limite
Livrable 1 : Une revue de la littérature et une note méthodologique incluant le calendrier de réalisation de la mission. Ces documents seront soumis pour rectification et validation par l'Unité de Gestion du Projet.	Au plus tard 2 semaines après la signature du contrat.
Livrable 2 : Un rapport contenant la liste des organisations paysannes identifiées dans les chaînes de valeur des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées pour les espèces sélectionnées par le projet, et leurs niches préférées.	Au plus tard 2 mois après la validation de la méthodologie.
Livrable 3 : Un rapport contenant des informations sur (1) le statut des espèces sélectionnées par le projet, en rapport avec le biocommerce et la bioprospection ; (la liste des organisations paysannes impliquées, et l'évaluation des capacités, de leur profil socio-économique, et des facteurs de risque devant être pris en compte par les systèmes de certification.	
Livrable 4 : Un rapport l'analyse des systèmes de certification existants, leurs avantages et leurs efficacités pour soutenir la conservation de la biodiversité.	Au plus tard 2 mois après la validation de la méthodologie.
Livrable 5 : Un rapport des réunions de mise en place et de renforcement des capacités d'une plateforme des organisations paysannes dans chacun des deux paysages du projet en compétences de base de gestion.	
Livrable 6 : Un rapport de l'atelier de validation et un rapport final, au moins un manuscrit d'article peer review.	Au plus tard 1 mois après la remise du draft 1 de rapport.

VI. PROFIL DES CONSULTANTS

Les cabinets d'études intéressés par cette prestation devront fournir une équipe qualifiée et jouissant d'une bonne compréhension des mécanismes APA et Biocommerce et une bonne expérience dans la réalisation de travaux similaires. Elle devra être constituée de :

- chef de mission (Bac + 5) et 10 ans d'expérience générale minimum, Expert en biodiversité, socioéconomie, gestion des ressources naturelles ou tout domaine connexe. Il doit en outre justifier d'une bonne compréhension des mécanismes APA et biocommerce, et justifier d'une bonne expérience dans la conduite des prestations similaires ;
- experts juniors (Bac + 3) et 5 ans d'expérience générale minimum ayant des compétences avérées dans le domaine de la gestion durable de la biodiversité.

Ils doivent en outre avoir une maîtrise du français et de l'anglais lus, écrits et parlés. Une connaissance des langues locales (fulfulde, pidgin) sera un atout.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature en un seul volume comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

Pièces administratives

- une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de la structure ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- une attestation de non redevance ;
- une attestation de localisation ;
- une attestation de domiciliation bancaire ;
- une copie du registre de commerce

Pièces techniques

- une note de présentation de la structure ;
- les CV datés et signés du personnel clé à mobiliser pour la prestation, assortis des copies des diplômes ;
- les références des expériences antérieures assorties de justificatifs ;
- une proposition technique qui doit comprendre la méthodologie pour réaliser la mission ;
- tout autre pièce pertinente.

Dossier financier

- une offre financière ;

Le défaut de production d'un des documents ci-dessus entraîne un zéro (0) pour l'expert concerné.

VII. DURÉE DE CONSULTATION

La durée de la consultation est de 30 jours répartis sur une période de 2 mois.

Date **23 FEV 2024**

Approuvé par:



*Dr. Dingom Aurélie
Taylor Patience*